



Rentrée 2021-2022

Mesures de santé publique et procédures scolaires
COVID-19



À garder en tête

- La situation continue d'évoluer;
- Les mesures pourraient changer;
- Les autorités de santé publique travailleront en collaboration avec nous pour les mesures additionnelles à mettre en place ou ajuster au besoin.

Prémices et rationnel pour la rentrée

Les **milieux scolaire** demeurent des milieux à **faible risque de transmission**.

D'un point de vu provincial, nous sommes sur la bonne voie pour atteindre **l'objectif de vaccination de 85%**.

Les vaccins sont le moyen le plus efficace pour réduire le risque de COVID-19 **y compris contre la variante Delta**.

Bien que **les enfants de moins de 12 ans** ne puissent pas être vaccinés, ils sont **moins susceptibles de contracter et de propager la COVID-19 et présentent un risque plus faible de conséquences graves**.

Les jeunes ont été **particulièrement touchés par les mesures restrictives** pendant la gestion de cette pandémie.



Mesures de prévention des maladies infectieuses



Saines habitudes d'hygiène personnelle

Lavage des mains

Étiquette respiratoire

Vérification journalière des symptômes

Demeurer à la maison lorsque malade

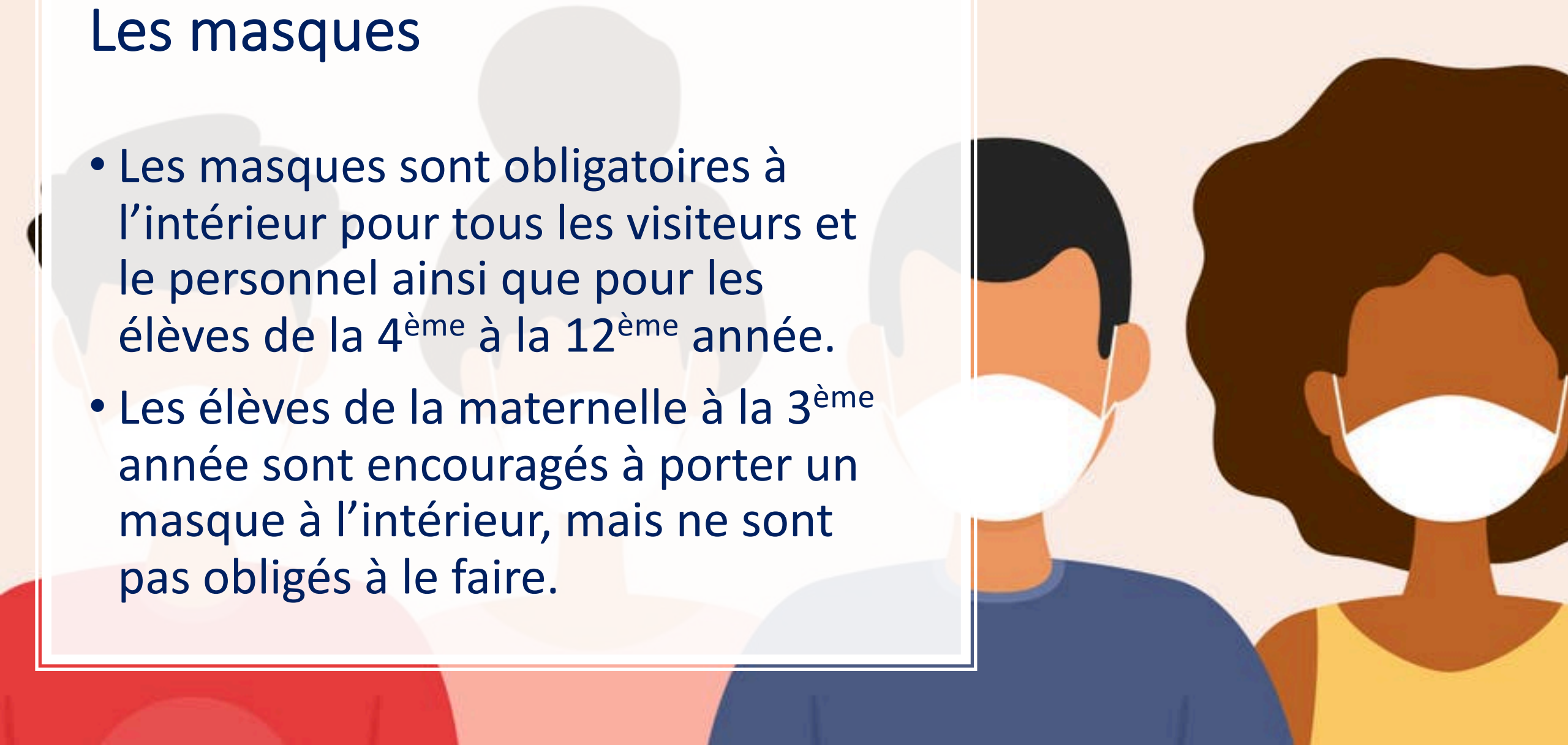
Respect de l'espace personnel des autres

Port du masque pour le personnel et les élèves de la
4ème à la 12ème



Les masques

- Les masques sont obligatoires à l'intérieur pour tous les visiteurs et le personnel ainsi que pour les élèves de la 4^{ème} à la 12^{ème} année.
- Les élèves de la maternelle à la 3^{ème} année sont encouragés à porter un masque à l'intérieur, mais ne sont pas obligés à le faire.



Ventilation et échange d'air



- **Ouvrir les fenêtres** lorsque le temps le permet et que cela n'affecte pas le fonctionnement des systèmes de ventilation.
- Les climatiseurs et les ventilateurs portables doivent diriger l'air des endroits élevés vers les endroits plus bas au lieu de souffler l'air d'une personne à l'autre.

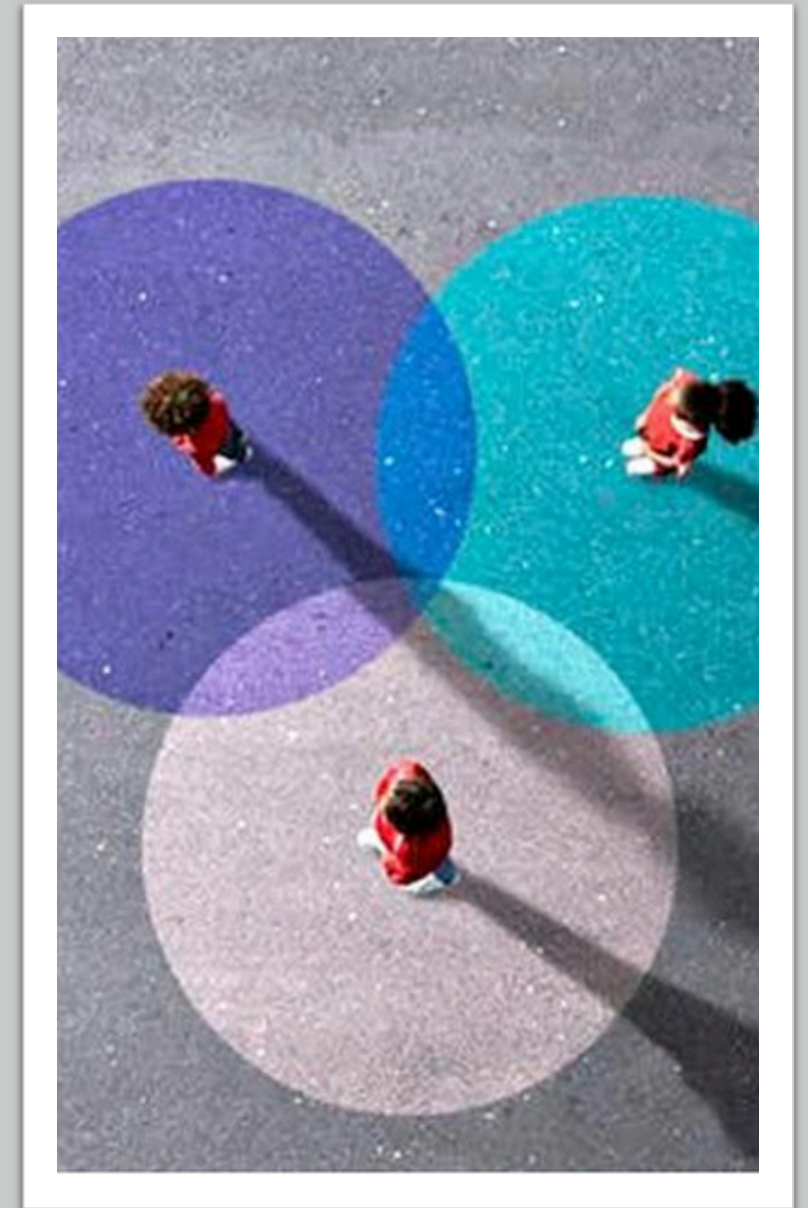
Nettoyage et désinfection

- Les surfaces (y compris celles qui sont fréquemment touchées) seront nettoyées et désinfectées une fois par jour et/ou lorsqu'elles sont visiblement sales.
- L'utilisation des **articles fréquemment touchés** qui ne sont pas facilement nettoyables **ne sera pas limité**.
- Il n'est pas nécessaire de limiter l'utilisation des fontaines d'eau, leur nettoyage peut se faire comme pour toute autre surface (Il est recommandé de se laver les mains avant de les utiliser).



Distanciation et utilisation de l'espace

- Une **distanciation physique stricte n'est plus nécessaire.**
- Les écoles peuvent revenir aux configurations et aux activités de la salle de classe et d'apprentissage qui répondent le mieux aux besoins des apprenants.
- Les écoles peuvent continuer de **maximiser l'utilisation de l'espace** entre les personnes, notamment en
- Encourageant le personnel et les élèves à **respecter l'espace personnel des autres** à l'aide de supports visuels, des panneaux, des messages-guides et des modèles vidéo, si nécessaire..
- **Gérant le flux de personnes** dans les zones communes (ex. entrées, couloirs et autour des casiers) afin de permettre aux gens de passer facilement.
- **Empêchant les attroupements** aux heures d'arrivée et de départ.
- Amenant les **élèves à l'extérieur le plus possible.**



Visiteurs

- Pour débiter l'année, les visiteurs ne seront **pas permis** sur le terrain de l'écoles sauf par rendez-vous. Ceci nous permettra de filtrer les demandes et réduire le contact de nos élèves et notre personnel.
- Lorsque leur entrée sera permise, ils devront suivre le plan de santé et de sécurité de l'école, y compris la **vérification journalière et ne pas entrer dans l'école s'ils sont malades.**

Nourriture et services alimentaires



- Les services alimentaires peuvent revenir à la normale avec les pratiques habituelles de sécurité alimentaire.
- Les écoles doivent continuer à insister sur le fait que la nourriture, les boissons ou tout autre objet que l'on porte à la bouche, ne doivent pas être partagées.
- Le salon du personnel ne peut être utilisé pour des rassemblements alors les repas du diner devront être consommés dans votre salle de classe.



Événements et rassemblements

- Pour les rassemblements et les événements spéciaux vous devez:
- **Maximiser l'utilisation de l'espace.**
- **Respecter les recommandations de santé publique** locales, régionales, provinciales et fédérales qui s'appliquent à la communauté.
- 50 personnes ou 50% de la capacité de la salle

Cours d'éducation physique et sport

- Répartir les étudiants et le personnel dans tout l'espace disponible.
- **Encourager les activités et les programmes en plein air**, autant que possible.
- **Le personnel** de la maternelle à la 12e année et les élèves de la **4e à la 12e année doivent porter des masques** pendant les cours de PHE/programme en plein air **lorsqu'ils sont à l'intérieur** et qu'une barrière n'est pas présente*.
- Les élèves ne sont **pas tenus de porter des masques pendant les activités sportives de haute intensité**, le port d'un masque pendant la pratique de ces activités reste un choix personnel.
- Les activités sportives intra et inter écoles sont permises, mais doivent respecter les recommandations régionales, locales et provinciales.

